

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Durée : 3 heures

Coefficient : 7

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet et que toutes les pages sont imprimées.

Si le sujet est incomplet, demandez-en immédiatement un nouvel exemplaire aux surveillants.

Ce sujet comporte 8 pages

La mission de service public de la MSA

Le Plan Santé-Sécurité au Travail 2011-2015 de la MSA concerne tous les actifs agricoles ; il est issu d'une démarche participative, et il est en cohérence avec le Plan Santé au Travail 2 des pouvoirs publics. Il présente des orientations partagées par l'ensemble de ses acteurs, expose les axes prioritaires sur cinq ans, décrit les rôles des différents intervenants pluridisciplinaires et détaille les modes d'intervention de la MSA en SST (Santé-Sécurité au Travail).

Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture, MSA, 2011-2015.

QUESTION 1 : **Montrer la nécessité de faire de la lutte contre les accidents du travail en relation avec des animaux un des axes majeurs des plans santé-sécurité au travail.**

QUESTION 2 : Les plans santé-sécurité au travail en agriculture de la MSA sont des déclinaisons du plan gouvernemental : plan santé-travail 2009-2013 dans un secteur d'activité particulier : l'agriculture.

Présenter les différents principes d'intervention de ces plans.

QUESTION 3 : **Ces plans font l'objet d'une évaluation, expliquer l'intérêt de celle-ci.**

BARÈME

Question 1 :	8 points
Question 2 :	7 points
Question 3 :	3 points
Clarté et rigueur de la rédaction :	2 points

LISTE DES ANNEXES ET DES SOURCES

- ANNEXE 1 :** Campagne hygiène de vie au travail, 2011-2012, dossier de presse, Disponible sur www.msa.fr (consulté le 8 novembre 2013).
- ANNEXE 2 :** Travail et santé,
BRIÈRE J., CHEVALIER A., CHARBOTEL B., IMBERNON E.,
Les accidents mortels d'origine professionnelle en France,
Institut de veille sanitaire 2011,
Disponible sur www.invs.sante.fr (consulté le 8 novembre 2013).
- ANNEXE 3 :** Nombre d'accidents mortels du travail proprement dit par secteur d'activité en milieu agricole 2009-2011,
CHRÉTIEN Jean-Claude,
Direction des Études des Répertoires et des Statistiques,
Étude juin 2013, Graphique 3.
- ANNEXE 4 :** Les accidents de travail des salariés,
Statistiques de la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
Côtes Normandes sur les accidents de travail des salariés agricoles de la Manche et du Calvados (moyenne 2000-2009).
- ANNEXE 5 :** Plan SST 2011-2015,
Véronique MERMAZ,
Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture,
Mars 2011, Réf. 11233, MSA.
- ANNEXE 6 :** Formations dans les Côtes Normandes,
PICHOT DE LA MARANDAIS Anne,
Porte ouverte ferme bovine,
Le bulletin d'information de la MSA 2013, n° 131,
Disponible sur www.lebimsa.fr (consulté le 6 novembre 2013).

ANNEXE 1

Campagne hygiène de vie au travail 2011 – 2012

La MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle comprend 18 000 salariés répartis entre 35 caisses et une caisse centrale (CCMSA). Une offre globale : guichet unique, la MSA gère tous les risques de la protection sociale, de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement. Elle prend également en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, et mène des actions à caractère sanitaire et social en complément de la couverture légale.

Un guichet unique : la caisse à laquelle sont affiliés les ressortissants les accompagne donc tout au long de leur vie pour tout ce qui a trait à leur protection sociale. Elle est leur interlocuteur unique. Cette organisation facilite leur vie quotidienne, d'autant qu'elle permet aux caisses de mieux les connaître et de leur proposer une prise en charge personnalisée et adaptée à leur situation. Elle permet également aux pouvoirs publics d'avoir face à eux un interlocuteur de poids, réellement représentant du monde agricole. La MSA propose en outre diverses offres et services venant compléter la protection sociale globale.[...]

La MSA lance sa nouvelle campagne Santé-Sécurité au Travail en agriculture.

Situation du risque animal et des zoonoses(*)

- Les trois quarts des actifs agricoles sont exposés directement ou indirectement aux risques liés aux animaux d'élevage, domestiques et faune sauvage.
- Les risques lors des travaux au contact direct des animaux (manipulations, soins, traites, déplacements, etc.) ou indirect (nettoyage, maintenance, etc.) sont nombreux et variés : accidents, blessures, maladies, décès.
- En 2009, les accidents au contact d'un animal sont au nombre de 10 000, soit 12 % de l'ensemble des accidents des salariés et des non-salariés. [...]

« Votre corps est votre premier outil de travail, préservez-le ! » : c'est avec cette accroche que la MSA lance sa nouvelle campagne Santé-Sécurité au Travail. [...]

Loin des actions de prévention classiques, cette nouvelle campagne joue la carte de l'interpellation avec des slogans qui ne devraient pas passer inaperçus comme « Un escargot protège sa peau avec sa coquille, mais vous n'êtes pas un escargot ».

L'objectif est de comparer les capacités physiques des actifs agricoles à celles de diverses espèces animales afin de mieux leur faire prendre conscience de la fragilité de leur corps... et donc de les inciter à se protéger.

Une campagne décalée qui prouve qu'il est possible de traiter – avec des symboles forts et une touche d'humour – d'un sujet aussi sérieux que la santé et la sécurité au travail en agriculture.

On note une baisse significative du nombre de déclarations d'accidents du travail en 2010 mais les mains restent l'organe le plus accidenté au quotidien. [...]

Ainsi, si le nombre de personnes couvertes contre les accidents du travail évolue peu entre 2009 et 2010 (- 0,3 %), les déclarations d'accidents ont diminué de 4,5 %. [...]

Dossier de presse, disponible sur www.msa.fr (consulté le 8 novembre 2013).

(*) zoonose : maladie infectieuse atteignant les animaux et qui peut être transmise à l'homme (peste, rage...).

ANNEXE 2

Travail et santé

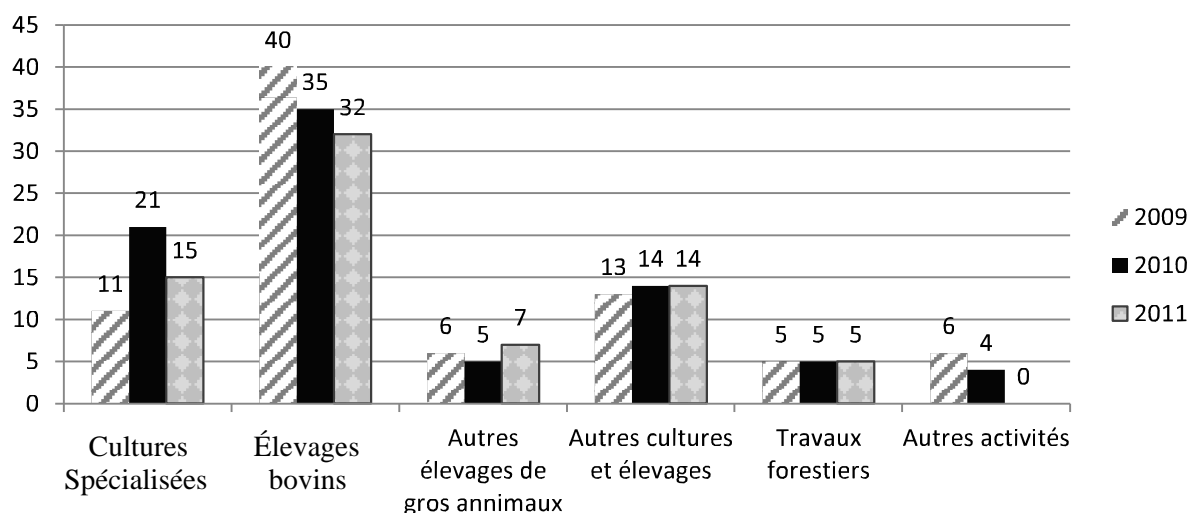
Les facteurs professionnels pèsent largement sur la santé des populations. [...] La plupart des systèmes d'information sanitaires existants ne comportant aucune donnée professionnelle permettant cette surveillance, il est nécessaire de construire des outils et des programmes spécifiques pour la surveillance des risques professionnels associant surveillance de l'état de santé et surveillance des expositions professionnelles. Pour répondre à ses missions de surveillance et de veille, le département santé travail (DST) de l'Institut de veille sanitaire consacre une partie de son activité à la mise en place de systèmes de surveillance (cohortes en population, outils facilitant l'évaluation des expositions professionnelles des populations, cohortes d'entreprise ou secteur, suivi de la mortalité par cause et secteur d'activité, etc.) [...]. Le DST est amené à collaborer étroitement avec les cellules interrégionales d'épidémiologie lorsque des signalements d'événements anormaux survenant sur les lieux de travail lui parviennent, ceci pouvant entraîner des investigations sur le terrain. Le DST collabore, d'autre part, avec les différents régimes de sécurité sociale.

Certaines des activités du département sont inscrites dans les plans gouvernementaux comme le Plan cancer 2009-2013 et le Plan santé-travail 2009-2013 ; en particulier, il est confié au département la charge de centraliser les données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles provenant des différents régimes de sécurité sociale.

BRIÈRE J., CHEVALIER A., CHARBOTEL B., IMBERNON E.,
Les accidents mortels d'origine professionnelle en France,
Institut de veille sanitaire 2011,
Disponible sur www.invs.sante.fr (consulté le 8 novembre 2013).

ANNEXE 3

Nombre d'accidents mortels du travail proprement dit par secteur d'activité en milieu agricole 2009 – 2011



CHRÉTIEN Jean-Claude,
Direction des Études des Répertoires et des Statistiques, Étude juin 2013, Graphique 3.

ANNEXE 4

Les accidents de travail des salariés agricoles

[...] La part des accidents de travail avec arrêt est de 13,70 %. La durée moyenne d'un accident de travail est 40 jours. Le coût moyen d'un accident de travail avec arrêt est de 4 029 euros. La proportion d'accidents graves est de 10,7 %. Les activités agricoles avec des animaux engendrent 27 % des accidents de travail. Parmi les tâches effectuées auprès des animaux, c'est au moment de la traite qu'il y a le plus d'accidents (25 %) ; suivent la manipulation et la contention (23 %), le déplacement (20 %), les soins donnés aux animaux (15 %), la distribution des aliments (13 %) et l'aide aux vêlages (moment de la naissance des bovins^(*)) (2 %). Les vaches et les génisses sont impliquées dans 67 % des accidents, les taureaux, les bœufs et les taurillons dans 14 %, et les veaux et les broutards dans 9 %.

54 % des accidents ont pour origine le mouvement de l'accidenté (perte d'équilibre, mouvement avec effort, choc et collisions...), 23 % un mouvement d'objet (chute, projection, écrasement, coincement...) et 15 % un mouvement de l'animal. Parmi les mouvements d'animaux, arrivent en premier les coups de pied et les ruades (51 %), le mouvement du corps entier de l'animal (31 %), le coup de tête (6 %), le piétinement ou l'écrasement par le pied d'un animal (4 %) et le coup de corne (2 %). 72 % des accidents ont lieu chez des salariés ayant moins de cinq ans d'ancienneté, ceux ayant moins d'un an d'ancienneté étant les plus touchés, avec 34 % des accidents.

Toutes activités agricoles confondues, sont touchés les mains (23 %), les membres inférieurs (20 %), les membres supérieurs (12 %).

Statistiques de la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
Côtes Normandes sur les accidents de travail des salariés agricoles
de la Manche et du Calvados (moyenne 2000-2009).

(*) bovins : mammifères ruminants regroupant les vaches, génisses, broutards, taurillons,...

ANNEXE 5

Plan SST 2011-2015

Évaluation et enseignements tirés du Plan SST 2006-2010

Les accidents du travail et les maladies professionnelles en rapport avec le monde animal sont sous-estimés et sous déclarés.

Les situations de travail ou les risques liés aux animaux et aux zoonoses se multiplient, l'émergence [...] et la gestion de crise sanitaire (grippe H5N1, SRAS, etc.) démontrent la nécessité absolue d'un travail SST pluridisciplinaire en collaboration étroite avec les professionnels des filières et ceux du monde de la santé humaine et animale.

L'approche par filière agricole reste essentielle dans le Plan SST 2011-2015. Des actions spécifiques à chaque filière seront menées en continuité avec les années précédentes. Elles sont aussi concrétisées dans la déclinaison opérationnelle des Axes de Développement Nationaux (ADN) et des Axes Mutualisés d'Intervention (AMI).

Les projets développés avec les filières sont notamment mis en œuvre au travers de conventions d'objectifs et de contrats de prévention. Le plan 2011-2015 sera l'occasion de rénover le dispositif des conventions d'objectifs et des contrats de prévention mais aussi de développer un nouveau dispositif d'aides à la prévention en direction des très petites entreprises.

ANNEXE 5 (suite)

Ce Plan Santé-Sécurité au Travail 2011-2015 est issu d'une démarche participative. Il concerne la grande diversité des métiers de l'agriculture française et l'ensemble de ses filières agricoles, et présente les orientations partagées par tous ses acteurs pour les cinq prochaines années. [...]

Évaluation

Grâce à des supports d'enquêtes communs, l'évaluation des résultats des actions se fera de manière régulière et harmonisée, particulièrement sur les actions liées aux ADN et aux AMI.

Un bilan de l'évaluation des actions et de l'organisation mise en œuvre sera réalisé en fin de plan afin d'orienter le choix des priorités pour le prochain plan.

Pilotage du plan

Ce plan a été construit au travers d'une démarche participative avec les acteurs SST de la MSA : la Caisse Centrale et les référents plan SST des MSA (enquêtes, rencontres avec les équipes SST, cercles des référents SST du Plan).

Il s'appuie sur :

- l'évaluation du plan SST en agriculture 2006-2010,
- les orientations des Pouvoirs Publics (projet de Plan de Santé Travail 2, Plan Santé Environnement 2 (PNSE2), plan cancer, etc.),
- la connaissance des risques dans le milieu agricole.

Véronique MERMAZ,
Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture,
Mars 2011, Réf. 11233, MSA.

ANNEXE 6

Formations dans les Côtes Normandes

Le plan santé-sécurité au travail 2011-2015 de la MSA Côtes Normandes, qui vise à améliorer la qualité de vie au travail des actifs agricoles, comporte six axes. L'un d'eux porte sur « Les risques liés aux animaux et aux zoonoses », pour lequel elle a mis en place trois actions. La première porte sur la zoonovigilance, avec l'enregistrement des zoonoses (deux déclarations en 2011).

La deuxième s'intitule : « Optimiser l'utilisation du chien de troupeau avec un objectif de sécurité ». Tous les deux ans, la MSA propose une formation au travail en sécurité avec un chien de troupeau, afin de prévenir les risques professionnels liés à l'élevage bovin. Cet animal constitue un auxiliaire appréciable pour conduire et rassembler les troupeaux et ce, d'autant plus qu'ils s'agrandissent tandis que la main-d'œuvre diminue.[...]

La troisième action concerne la poursuite de la prévention des risques professionnels liés à la manipulation et à la contention des bovins. En 2011, 9 formations ont été suivies par 87 salariés et non-salariés agricoles. En 2012, 6 formations ont permis à 58 autres personnes de se former. La MSA Côtes Normandes a également participé à cette demi-journée. Sa présence s'explique par le fait que les bovins sont la première cause des accidents de travail en exploitation agricole. D'où l'importance de la contention en élevage bovin allaitant, qui était aussi l'intitulé de l'atelier animé par Marie-Pierre Dupont, conseiller en prévention de la MSA. Elle a axé sa communication sur deux actions de prévention – la manipulation des animaux en sécurité et la formation manipulation et contention des bovins – et sur l'accompagnement financier pour l'achat de matériels de contention.

ANNEXE 6 (suite)

Pour expliquer comment sécuriser les interventions sur les animaux de façon claire et concrète, elle utilise deux maquettes réalisées en trois dimensions, mises à disposition par la CCMSA, qu'elle commente : la première concerne les parcs et le couloir de contention, la seconde la cage de pesée et l'embarquement des animaux. Elle les informe aussi des possibilités d'un accompagnement financier pour l'achat de matériels de contention : « *La MSA instruit et suit les dossiers de demande. Le conseiller en prévention rend visite à l'éleveur et lui propose son appui technique : ensemble, ils réfléchissent au plan de contention. La MSA valide les travaux envisagés pour débloquer l'aide.* »

Formation manipulation et contention des bovins :

Pour obtenir un financement, il faut obligatoirement suivre la formation manipulation et contention des bovins. Elle est gratuite et se déroule sur deux jours. « *Animée par un formateur agréé par l'Institut de l'élevage, elle a pour but d'apprendre aux éleveurs à approcher et à manipuler les bovins en toute sécurité, et à utiliser les équipements de contention adaptés. La formation alterne de la théorie le matin.* Tout au long de l'année, cette formation est proposée par la MSA aux exploitants et aux salariés d'exploitation, par groupe de dix personnes. Elle est utile et appréciée.

Par ailleurs, une vingtaine de salariés permanents des Services de Remplacement a suivi deux journées de formation « Sauveteur, Secouriste du Travail ».

L'objectif de cette formation était de permettre aux salariés d'acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, protéger et porter secours dans le cadre de son activité professionnelle et aussi dans le cadre de sa vie privée. [...]

Un préventeur de la MSA est intervenu pour présenter les risques liés au métier d'agriculteur. Plus d'un tiers des accidents du travail en agriculture survient dans des élevages de bovins. 42 % des accidents mortels sont liés à l'utilisation de matériel (renversement, happement, écrasement...). 13 % des accidents mortels sont liés à des chutes de hauteur, 11 % des accidents mortels sont liés aux animaux (bousculade ou coups donnés par des bovins). Le préventeur a également présenté les risques liés à la présence d'enfants sur une exploitation.

A l'issue de ces deux jours de formation, après évaluation, un certificat de Sauveteur, Secouriste du Travail a été délivré à tous les salariés.

PICHOT DE LA MARANDAIS Anne,
Porte ouverte ferme bovine, Le bulletin d'information de la MSA 2013, n° 131,
Disponible sur www.lebimsa.fr (consulté le 6 novembre 2013).